

DOSSIER FAMILIAL D'AIDE SOCIALE.

► Dossier d'aide ménagère pour personnes âgées (+ de 60 ans) ou A.R.S.M.

- Fiche « Tiers référent ».
- Photocopie certifiée conforme du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance.
- Justificatifs de revenus (talons de pensions – virements bancaires).
- Avis d'imposition ou de non imposition.
- Entre 60 et 65 ans, certificat médical.
- Attestation des relevés de capitaux placés imposables ou non.

► Dossier d'aide ménagère personnes handicapées (- de 60 ans).

Mêmes pièces que pour les dossiers concernant les personnes âgées.

+ Notification COTOREP avec 80% de taux d'invalidité.

► Dossier de placement pour personnes âgées.

- Fiche « Tiers référent ».
- Photocopie certifiée conforme du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance.
- Justificatifs de revenus (talons de pensions – virements bancaires).
- Avis d'imposition ou de non imposition.
- Certificat médical.
- Attestation des relevés de capitaux placés imposables ou non.
- Date d'entrée dans l'établissement (bulletin de situation).

+ Obligation Alimentaire.

- Intercalaire Obligation Alimentaire.
- Avis d'imposition ou de non imposition.

► Dossier de placement personnes handicapées.

- -Fiche « Tiers référent ».
- Photocopie certifiée conforme du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance.
- Justificatifs de revenus (talons de pensions – virements bancaires).
- Avis d'imposition ou de non imposition.
- Décision d'orientation de la COTOREP décidant du placement.
- Attestation des relevés de capitaux placés imposables ou non.
- Date d'entrée dans l'établissement (bulletin de situation).